

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, tenue le 3 février 2026 à 19h30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur André Langlois, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Louis-Philippe Hébert, conseiller du district numéro 3
Monsieur Christian Soulières, conseiller du district numéro 4
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5 et maire suppléant
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet sont également présentes.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Robert Pufahl.

La personne qui préside la séance, soit Robert Pufahl, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire Monsieur Robert Pufahl, déclare la séance ouverte à 19h30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026.02.021 Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal :**
 - 3.1** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2026, de la séance extraordinaire du 27 janvier 2026 et de la séance extraordinaire du 29 janvier 2026
- 4. Correspondance**
- 5. Administration générale**
 - 5.1** Démission de l'employé numéro 13-0007
 - 5.2** Résolution 2023.09.162 – amendement
 - 5.3** Résolution 2026.01.006 – amendement
 - 5.4** Règlement numéro 805-2026 établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 805-2025 – adoption
 - 5.5** Règlement d'emprunt 592-2018 et 487-2008 – renouvellement
 - 5.6** Dropbox – renouvellement
 - 5.7** Desjardins – modification des accès



5.8 Groupe d'Entraide en Toute Amitié – demande de dons pour les dîners à l'école

5.9 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – autorisation congrès 2026

5.10 Bélanger Sauvé avocats – mandat

5.11 Liste des personnes endettées envers la Municipalité – approbation

5.12 Perception des taxes dues – autorisation à la directrice générale et greffière-trésorière

6. Trésorerie

6.1 Approbation des comptes payés et à payer

7. Travaux publics

8. Hygiène du milieu

9. Urbanisme et environnement

9.1 Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) – demande de financement

10. Sécurité publique et service d'incendie

11. Loisirs et culture

11.1 Fête des neiges 2026 – feux d'artifice Orion

11.2 Camp de jour intermunicipal

11.3 Kiosque de loisirs – parc Jean-Louis-Poulette

12. Autre(s) sujet(s)

13. Période de questions

14. Clôture et levée de la séance

14.1 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Appuyé par le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2026.02.022 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2026, de la séance extraordinaire du 27 janvier 2026 et de la séance extraordinaire du 29 janvier 2026**

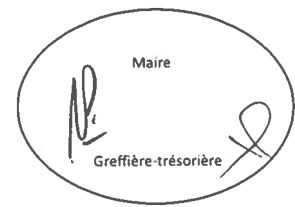
CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026, de la séance extraordinaire du 27 janvier 2026 et de la séance extraordinaire du 29 janvier 2026 ont été remises à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance et que les membres du conseil en ont pris individuellement connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique des procès-verbaux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur André Langlois



Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026, de la séance extraordinaire du 27 janvier 2026 et de la séance extraordinaire du 29 janvier 2026 tel qu'ils apparaissent au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026.02.023 Démission de l'employé numéro 13-0007

CONSIDÉRANT la lettre de démission de l'employée numéro 13-0007 datée du 29 janvier 2026.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Soulières

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier prend acte de la démission de l'employé numéro 13-0007 de ses fonctions, et ce, en date du 29 janvier 2026 et lui souhaite du succès de ses futurs projets.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.02.024 Résolution 2023.09.162 - amendement

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau

Appuyé par le conseiller Monsieur André Langlois

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier amende la résolution 2023.09.162 concernant l'embauche de Madame Carol-Anne Benjamin afin de modifier son titre de « directrice générale adjointe et chargée de projet » pour « directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe »

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.02.025 Résolution 2026.01.006 - amendement

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier amende la résolution 2026.01.006 concernant l'embauche de Carole Lefebvre en changeant son titre de « secrétaire réceptionniste » pour « adjointe administrative ».

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.02.026 Règlement numéro 805-2026 établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 805-2025 - adoption

ATTENDU l'avis de motion du projet du règlement déposé le 13 janvier 2026;

ATTENDU le dépôt du projet du règlement le 13 janvier 2026.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau



Appuyé par le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier adopte le règlement numéro 805-2026 établissant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 805-2025.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.02.027 Règlement d'emprunt 592-2018 et 487-2008 - renouvellement

ATTENDU QUE les règlements d'emprunt numéros 592-2018 et 487-2008 sont à échéance pour un renouvellement.

ATTENDU QUE le montant à refinancer est inférieur à cent mille (100 000,00\$) et que la Municipalité peut traiter directement avec son institution financière.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Soulières

Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents avec la Caisse Desjardins D'Autray afin de refinancer les règlements d'emprunt portant les numéros 592-2018 et 487-2008 pour un montant de quatre-vingt-dix-huit mille trois cents dollars (98 300,00\$).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.02.028 Dropbox - renouvellement

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Langlois

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte de renouveler, pour une année (valable du 7 février 2026 au 7 février 2027), l'abonnement à Dropbox, un service de stockage et de partage de copies de fichiers locaux en ligne, au montant annuel de trois cent cinquante-huit dollars et soixante-quatorze (358,74\$), taxes comprises.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.02.029 Desjardins – modification des accès

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs principaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter ou retirer un ou des administrateurs principaux;

EN CONSÉQUENCE,

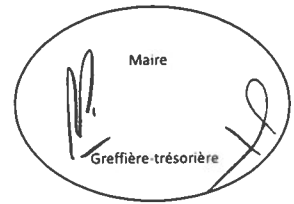
Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Il est résolu

QUE Michèle Beaudoin et Marylène Fortin soient retirés à titre d'administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires.

QUE Sonia Champagne soit ajoutée à titre d'administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires.



Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.02.030 Groupe d'Entraide en Toute Amitié – demande de dons pour les dîners à l'école

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le 14 janvier dernier, du Groupe d'Entraide en Toute Amitié, une demande de dons pour les dîners à l'école;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que l'organisme est bénéfique dans la région et reconnaît les bienfaits pour la communauté de cette initiative de service de dîners à l'école.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau

Appuyé par le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier octroie un don de mille deux cent cinquante dollars (1 250,00\$) au Groupe d'Entraide en Toute Amitié en vue d'offrir des repas chauds à l'école pour les enfants.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.02.031 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – autorisation congrès 2026

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau

Appuyé par le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à s'inscrire au congrès annuel de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu les 17, 18 et 19 juin 2026 au montant de six cent trois dollars (603,00\$) plus les taxes applicables, chacune.

QUE les frais relatifs au congrès soient remboursés, sur présentation des pièces justificatives, tel qu'établi dans le règlement 801-2024.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.02.032 Bélanger Sauvé avocats - mandat

ATTENDU QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur l'immeuble portant le matricule 2902_47_2197.00_0000 dans la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait tous les efforts raisonnables pour obtenir le paiement de ses créances;

ATTENDU QUE la Municipalité désire protéger ses créances et doit prendre les mesures nécessaires pour récupérer les sommes dues;

ATTENDU QUE les citoyens concernés assumeront les frais encourus suite au recours judiciaire.

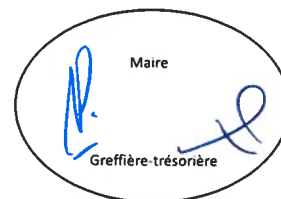
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur Christian Soulières

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate la firme Bélanger Sauvé avocats afin d'entamer les procédures de demande introductive



d'instance et les étapes de recours judiciaires dans le dossier du matricule 2902_47_2197.00_0000.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.02.033 Liste des personnes endettées envers la Municipalité - approbation

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve l'état préparé par la directrice générale et greffière-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la Municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.02.034 Perception des taxes dues – autorisation à la directrice générale et greffière-trésorière

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Langlois
Appuyé par le conseiller Monsieur Christian Soulières
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à mandater le cabinet Bélanger Sauvé, avocats pour procéder à la perception des montants des taxes dues.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

TRÉSORERIE

2026.02.035 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et greffière-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Langlois
Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Il est résolu

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de janvier 2026, pour un montant total de cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-deux dollars et trente cents (180 182,30\$).

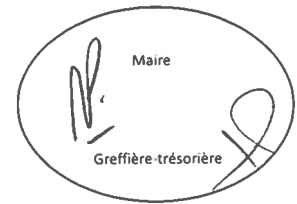
D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de quatre-vingt mille dix-sept dollars et quarante-six cents (80 017,46\$).

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non imposables payés durant le mois de janvier 2026, pour un montant de soixante-deux mille cent quatre-vingt-six dollars et dix cents (62 186,10\$).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2026.02.036 Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) – demande de financement



Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier verse une aide financière de deux mille dollars (2 000,00\$) à l'organisme « Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) » afin de les appuyer dans leur participation au développement touristique régional.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

LOISIRS ET CULTURE

2026.02.037 Fête des neiges 2026 – feux d'artifice Orion

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau
Appuyé par le conseiller Monsieur André Langlois
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate Feux d'artifice Orion, pour un montant de dix mille dollars (10 000,00\$) taxes incluses, pour des feux d'artifice lors de son événement de la fête des neiges qui aura lieu le 7 février 2026.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.02.038 Camp de jour intermunicipal

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a bien reçu le protocole d'entente relatif au camp de jour 2026 et que nous avons été étonnés d'y constater l'ajout de frais de 10,00\$ par enfant par semaine, sans justification ni démonstration des coûts réels à l'appui de cette décision;

ATTENDU QUE nous souhaitons rappeler que ce camp de jour se déroule dans une école appartenant au Centre de services scolaire des Samares et non à la Ville de Berthierville, ce qui soulève d'autant plus d'interrogations quant à la nature et à la pertinence de ces frais additionnels et que dans ce contexte, ce montant apparaît arbitraire et difficilement conciliable avec les coûts réellement assumés;

ATTENDU QU'au-delà de l'aspect financier, nous croyons fermement que l'accès de nos enfants à un camp de jour sécuritaire et de qualité ne devrait jamais être fragilisé par une mésentente administrative entre municipalités;

ATTENDU QUE pour de nombreuses familles, le camp de jour représente bien plus qu'un service, c'est un milieu de vie essentiel, un soutien à la conciliation travail-famille et un espace d'épanouissement pour nos jeunes;

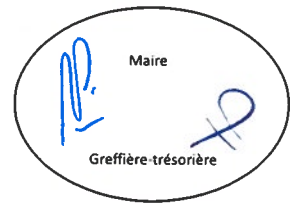
ATTENDU QUE nos enfants valent plus qu'un différend de 10,00\$ et qu'ils méritent que nos décisions soient guidées par la transparence, l'équité et un esprit de collaboration, plutôt que par des frais dont la justification demeure nébuleuse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Appuyé par le conseiller Monsieur Christian Soulières
Il est résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier n'a pas l'intention d'assumer ces frais supplémentaires et demande, respectueusement, à la Ville de

**Procès-verbal de la Municipalité
de Sainte-Geneviève-de-Berthier**



Berthierville de revoir sa position, dans l'intérêt des jeunes citoyens et des familles que nous servons collectivement.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la Ville de Berthierville et à la Municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2026.02.039 Kiosque de loisirs – parc Jean-Louis-Poulette

Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Soulières
Appuyé par le conseiller Monsieur Louis-Philippe Hébert
Il est résolu

QUE le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à dépenser dix mille dollars (10 000,00\$), plus les taxes applicables, pour la confection d'un kiosque de loisirs qui sera situé au parc Jean-Louis-Poulette.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19h58 à 20h10.

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

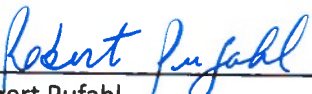
2026.02.040 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Langlois
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Il est résolu

De clore et de lever cette séance à 20h10.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »


Robert Pufahl,
Maire


Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière